

COMMUNE DE HAMBYE

COMPTE RENDU

De la SEANCE du CONSEIL MUNICIPAL du 01/10/2020

Présidence de Monsieur Michel VOISIN, Maire

Présents : MMES et MM. VOISIN. RUAULT. WASCHINGER. CHAPON. LESAULNIER. LECERF. GUILLOTTE. LADROUE-DENIS. PEPIN. PIGNET. BRIONNE.

Absent excusé : Vincent LENGRONNE.

Absents : Gaëtan LHERMITTE, Sabine VARIN, Marc LECLERC

Inscription d'un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant le repas des cheveux blancs et la convention avec Manche Numérique.

1. **Taxe d'aménagement sur les autorisations d'urbanisme.**

Le Conseil Municipal décide d'instituer sur l'ensemble du territoire la taxe d'aménagement au taux de 1% sur les constructions, extension ou annexe. Ce taux est voté pour 3 ans et sera applicable au 1^{er} janvier 2021.

Le conseil municipal décide également que certaines constructions en seront exonérées.

2. **Marché hebdomadaire du mardi matin.**

Le Maire expose qu'il a accepté de déplacer le marché hebdomadaire, suite à la demande des marchands ambulants, qui ne sont pas satisfaits de leur installation sous la halle, et pour une période d'essai qui sera renouvelée jusqu'au 15 novembre. La commission marché se réunira rapidement pour faire le bilan de ce déplacement et étudier une nouvelle signalétique.

3. **Gestion du cimetière.**

La commission cimetière s'est réunie le 21 septembre dernier. Isabelle Ruault, adjointe, fait le point sur : le traitement chimique fait dans les règles légales, le passage au zérophyto, la fermeture du portail, le nombre de places disponibles pour les 5 années à venir, le logiciel de gestion acheté en 2009 qui n'est pas utilisé et qui ne donne pas satisfaction (le contrat de maintenance de celui-ci sera dénoncé), la prise de photo aérienne par drone. Une prochaine commission examinera les tarifs des concessions et le règlement du cimetière.

4. **Isolation du grenier de l'immeuble Poste / Bibliothèque.**

Le conseil valide le devis de l'entreprise VARIN pour l'isolation totale du grenier, soit 142 m². Celui-ci s'élève à la somme de 2 893.70 € ttc, dont 1 891.44 € de prime énergie, soit un reste à charge pour la commune de 1 002.26 € ttc.

Les fuites en toiture ont été réparées, le conseil examinera le remplacement des fenêtres côté sud du logement loué par Mme Hervy.

5. **Information sur les travaux en cours.**

Le maire rappelle les trois possibilités à étudier pour la sécurisation des écoles : signalisation lumineuse avec radar pédagogique et panneaux de signalisation, aménagement d'un plateau surélevé « zone 30 », pose de coussins berlinois. Il souhaite que la commission des travaux se réunisse rapidement pour lister les avantages et les inconvénients de chaque proposition avec leur coût. Il évoque également la possibilité d'aménager un parking à l'arrière du groupe scolaire (devis Nicolas Lecerf d'un montant de 10 580 € ht).

En premier lieu, et avant toute décision, un compteur de véhicules sera posé une semaine avant les vacances de la Toussaint et une semaine pendant.

Par ailleurs, le conseil municipal a pris connaissance du résultat de la comptabilisation des véhicules route de l'abbaye, rue de la Gare et rue de Lacey Green. La commission des travaux étudiera également la signalétique à mettre en place pour inciter les automobilistes à passer par le bourg.

6. **Mise en place d'un container à livres/magazines/journaux.**

Il sera mis en place sur le petit parking devant la Marpa, à côté de la cabane de partage. Les deux autres containers à vêtements seront également regroupés sur cette place.

7. **Pratique de l'AIR SOFT.**

Le Maire a rencontré deux personnes de l'association qui a son siège social à Notre-Dame-de-Cenilly, et qui souhaitent transférer leur activité sur le site de l'ancienne décharge du Mont Cauvet. Ils ont précisé que les billes utilisées sont biodégradables. Le conseil municipal est favorable et autorise le Maire à signer une convention d'utilisation du terrain communal (entretien, fermeture, stationnement des véhicules).

8. Réunion PLUI/CTE/PCAET.

Les élus de Hambye sont invités le 5 octobre prochain. Le Maire rappelle les objectifs de ces contrats pilotés par la C.M.B.

9. Repas des cheveux blancs.

Comme évoqué lors de la précédente séance, le repas n'aura pas lieu comme tous les ans en raison du COVID-19. Il est décidé d'envoyer un bon d'achat de 20 € à chaque administré domicilié à Hambye âgé de plus de 70 ans. Ce bon sera à utiliser dans les commerces alimentaires de la commune (boucherie, boulangerie, épicerie) avant le 31 décembre 2020.

10. Convention Manche Numérique.

Le conseil autorise le Maire à signer la convention avec le Syndicat départemental Manche Numérique afin de formaliser les relations contractuelles entre les deux parties (accès à l'informatique de gestion, accès à centrale d'achats, fourniture de certificats électroniques).

11. Informations générales.

- Téléthon 2020 : Michel Voisin demande à Chantal Guillotte d'organiser une réunion avec les principaux acteurs du Téléthon afin d'envisager le remplacement du coordinateur communal, Yvon Jaouen, et décider de l'organisation ou non des activités en décembre compte tenu du contexte sanitaire.
- Commission communication : Guillaume Pépin expose que la commission s'est réunie lundi 28 septembre et qu'elle propose d'éditer un bulletin annuel à paraître en décembre de chaque année avec rétrospective de l'année écoulée. De nombreuses idées d'articles sont proposées, la distribution pourrait se faire par les élus, un concours sera organisé pour donner un nom au bulletin. Le site Internet de la commune sera également réaménagé.
- Label Sites historiques Grimaldi de Monaco : Jacky Brionne, sollicité par le maire, a contacté la boulangerie Michon pour qu'elle obtienne ce label pour les croquets de l'Abbaye. Ce label est réservé aux métiers de bouche des sites historiques. L'auberge de l'Abbaye a également été contactée. Son dossier sera transmis ultérieurement.
- Atlas des Paysages de Normandie : Jacky Brionne informe qu'il a assisté à la réunion organisée par la direction régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement le 22 septembre dernier.

Fait à HAMBYE, le 6 octobre 2020.
Le Maire,
Michel VOISIN.